



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du mardi 1^{er} Février 2022 (par voie électronique)

Président : Patrick BELISSANT

Présents : Philippe AMADUBLE, Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE

Excusée : Céline PORTELATINE

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions

INFORMATIONS

Depuis le début de la saison, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Face à cette recrudescence de demandes, la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge, sauf exceptions (avec preuve à l'appui). Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que le calendrier a été validé depuis fin août 2021, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

Nous comptons sur votre engagement et respect pour les semaines à venir.

COVID : Procédure à suivre

Après découverte d'un cas Positif au sein d'un groupe dans le cas où les gestes barrière et port du masque n'ont pas été respectés (notamment dans les vestiaires, club-house, déplacement en voiture, ...), le point de départ est la date du dernier rassemblement de ce groupe.

La procédure complète est à retrouver sur la page d'accueil du site internet de la Ligue, avec une mise à jour régulière en fonction de la situation sanitaire.

Dans tous les cas (notamment pour une demande de report de match possible à partir de 4 joueurs cas positifs en Foot à 11), il est nécessaire de nous transmettre à l'adresse, covid@laurafoot.fff.fr, une copie de notification de l'ARS (pour les demandes d'isolement) et/ou des attestations médicales pour les personnes testées positives.

Faute de ces documents, la commission pourra se réunir pour décision sur la validité du report.

RAPPEL : Terrains impraticables

La commission rappelle l'article 38 des règlements généraux de la Ligue concernant la procédure et les sanctions possibles dans le cas de non-respect de cet article.

En effet, même si les conditions climatiques de ces derniers jours se compliquent, beaucoup de clubs annulent les rencontres sans offrir de possibilités à l'adversaire du jour (changement de terrain, inversion de la rencontre, ...). Si la commission juge que ces clubs ne font aucun effort, elle se réservera le droit de prendre les sanctions nécessaires pour éviter des annulations trop rapides et qui vont rendre les championnats décousus dans les matchs à reprogrammer.

HORAIRES – RAPPEL ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFoot

Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

- L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

- L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

* Horaire légal : - Dimanche 13h00.

• Horaire autorisé :

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes

- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité

d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

3 périodes régissent les changements d'horaire :

• **Période VERTE**: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

• **Période ORANGE**: Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

• **Période ROUGE**: Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

COMMUNIQUE : En raison du nombre important de matchs remis et dans un souci d'assurer un déroulement normal de la 2^{ème} partie des championnats, la Commission Régionale des Jeunes se voit contrainte de reprogrammer des rencontres à des dates libres au calendrier.

U18 - REGIONAL 2 – Poule A:

Rencontre reprogrammée pour le 20 février 2022

* Match n°22004.1 : LEMPDES SPORTS / COURNON FC (remis du 29/01/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule B:

Rencontres reprogrammées pour le 27 février 2022

* Match n°22074.1 : US SUCS ET LIGNON / ST FLOUR US (remis du 22/01/2022)

* Match n°22009.2 : BRIOUDE US / BEAUMONT US (remis du 30/01/2022)

U18 - REGIONAL 2 – Poule C:

Rencontre reprogrammée pour le 12 février 2022

* Match n° 22160.1 : VEAUCHE ES / ST CHAMOND FOOT (remis du 29/01/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule A:

A / Rencontre reprogrammée pour le 20 février 2022

* Match n°22534.2 : FC ESPALY / AS DOMERAT (remis du 30/01/2022)

B / Rencontre reprogrammée pour le 27 mars 2022

* Match n°22533.2 : US BRIOUDE / CUSSET SCA (remis du 29/01/2022)

U16 - REGIONAL 2 – Poule B:

Rencontre reprogrammée pour le 13 février 2022

* Match n°22597.2 : ESSOR BRESSE SAONE / DAVEZIEUX VIDALON (remis du 30/01/2022)

U15 – REGIONAL 2 – Poule A

Rencontres reprogrammées pour le 20 février 2022

* Match n°22926.2 : FC ESPALY/ BEAUMONT US (remis du 29/01/2022)

* Match n°22927.2 : BRIOUDE US / CHAMALIERES FC (remis du 29/01/2022)

* Match n°22928.2 : MONISTROL US / ISSOIRE US (remis du 29/01/2022)

* Match n°22930.2 : ST FLOUR US / NORD LOZERE ENT. (remis du 29/01/2022)

U15 – REGIONAL 2 – Poule C

Rencontre reprogrammée pour le 20 février 2022

* Match n°23060.2 : SORBIERS TALAUDIÈRE / VEAUCHE E.S. (remis du 30/01/2022)

U14 – REGIONAL 1 – Niveau A

Rencontre reprogrammée pour le 13 février 2022

* Match n°22862.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / GRENOBLE FOOT 38 (remis du 30/01/2022)

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

RAPPEL :

Article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte.

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE

U14 – REGIONAL 1 – Niveau A

Le match n°22862.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / GRENOBLE FOOT 38 se déroulera le dimanche 13 février 2022 à 13h00 au stade Félix Malbo Guitard au Puy en Velay.

E.S. VEAUCHE :

U18 - REGIONAL 2 – Poule C:

Le mach n° 22160.1 : E.S. VEAUCHE / SAINT CHAMOND FOOT se déroulera le samedi 12 février 2022 à 15h30 au stade Irénée Laurent à Veauce.

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE

U14 – REGIONAL 1 – Niveau A

Le match n°22862.2 : LE PUY FOOT 43 AUVERGNE / GRENOBLE FOOT 38 se déroulera le dimanche 13 février 2022 à 13h00 au stade Félix Malbo Guitard au Puy en Velay.

F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

U16 – REGIONAL 1 – Poule B

Le match n° 22528.1 : F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS / A.S. SAINT PRIEST (2) se disputera le samedi 12 février 2022 à 16h00 au stade Saint Exupéry à Villefranche Sur Saône.

AMENDES

F.M.I.

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche 20h00).

* **U.S. MEYZIEU** (504303) match n° 21476.2 - U 20 R2 Poule A – du 30/01/2022

* **F.C. VAULX EN VELIN** (504723) match n° 21653.2 – U20 R2 Poule C – du 30/01/2022

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Sportifs de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Président de la Commission